



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le six juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le trente-et-un mai deux mille vingt-trois par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, Mme CHRIST, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, M. ANDRÉ J., Mme VANDENBERGHE, Mme LAQUERE, M. ANDRÉ É., M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. RENO, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, M. GADY.

ABSENTS EXCUSÉS : M. RIVOT (pouvoir à M. MARCHIVE), M. COUDASSOT-BERDUCOU (pouvoir à Mme MOULHARAT), Mme DAUDOU-ESPOSITO, Mme TOULLIER (pouvoir à Mme CHRIST), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. THOUVENIN de VILLARET), Mme BAYET.

ABSENTS : Néant

Madame Marie-Laure FAURE est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convention Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche

Rapporteur : Madame Sylvie CHRIST

Dans le cadre d'une démarche volontaire d'autocontrôle de la qualité bactériologique des produits élaborés et distribués par notre service de restauration ainsi que des prélèvements pour la potabilité de l'eau et la recherche de la légionelle dans l'eau chaude des différents bâtiments communaux (vestiaires...), et afin de garantir une sécurité sanitaire pour les utilisateurs et la commune, il est proposé d'actualiser et renouveler la convention déjà en place avec le laboratoire départemental d'analyse et de recherche pour un programme d'intervention mensuel et suivant les tarifs proposés :

- L'analyse bactériologique d'un plat cuisiné : 33,20€ HT,
- L'analyse bactériologique d'une pâtisserie : 33,90€ HT,
- L'analyse bactériologique d'un produit de charcuterie cuite : 37,90€ HT,
- L'analyse bactériologique d'une préparation de végétaux avec féculents : 41,20€ HT,
- L'analyse bactériologique d'une préparation de végétaux avec produit d'origine animale : 36,90€ HT,
- L'analyse bactériologique d'une préparation de végétaux, manipulés, ensaucés : 23,60€ HT,
- Le contrôle de désinfection d'une surface est facturé au tarif de 6,40€ HT / point,
- Les frais de dossier et de déplacement sont fixés à 5 + 5€ HT / passage,
- Le prélèvement et l'analyse de légionelles sont facturés 60€ HT / point de prélèvement,
- Le prélèvement et le contrôle de potabilité B1 est facturé 29,80€ HT.

Cette convention est établie pour une durée de 2 ans, soit 2023-2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ADOpte** la convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche du Conseil Départemental de la Dordogne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 6 juin 2023.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE
Maire

